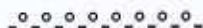


N° 2020-290

**PROLONGATION SUITE A LA CRISE SANITAIRE DE L'ARRETE FIXANT
LA LISTE D'APTITUDE PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE SANS EXAMEN PROFESSIONNEL**



ANNEE 2020

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu les articles 39 et 44 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment son article 6II ;

Vu l'arrêté n° 2019-166 du 25 juin 2019 fixant la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 2 ans ;

Considérant qu'en conséquence de la crise sanitaire, il convient de prolonger la validité de la liste d'aptitude susvisée pour la période du 12 mars 2020 au 23 juillet 2020, soit 4 mois et 14 jours ;

ARRETE



ARTICLE 1ER : L'arrêté n° 2019-166 du 25 juin 2019 est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2020.

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise sans examen professionnel est fixée comme suit :

Prolongation suite à la crise sanitaire

Validité de la liste d'aptitude : 1 an 4 mois 14 jours

Date d'effet : 1^{er} juillet 2020

NOM - PRENOM
BADIANE Fatou Sow

Siège : 10, Points de Vue - CS 40056 - 77564 LIEUSAIN CEDEX

Tél. 01 64 14 17 00 - Fax : 01 64 14 17 50

Courriel : cdg77@cdg77.fr - Site internet : www.cdg77.fr

BALDUCCI Frédéric
BENTAHAR Selim
BOITEL Sébastien
CANIPEL Patrice
CHUPEAU Micheline
DAMANGO Lina
DELAPORTE Sandrine
ICE Férid
LEDUC Lysiane
LEPAGE Bernard
MICHEL Hervé
PLAETEVOET Xavier
POILLOT Patrick
RICHOUX Annie
ROUFFIGNAT Xavier
SEVELIN David
THAUAUD Nicolas
THIERRY Eric

ARTICLE 3 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera publiée et transmise aux collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de Seine-et-Marne et à M. le Préfet du Département.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au contrôle de légalité.

Fait à LIEUSAIN, le 22 SEP. 2020

Le Président
du Centre de Gestion,



Daniel Leroy

Daniel LEROY